



# RANDONNÉE HIVERNALE À ZERMATT

**Du 19 au 23 mars 2023**

Avec guides sourdes, dans le cadre de la médiation culturelle de l'association S5

5 jours et 4 nuits

## PROGRAMME

### VOYAGE CULTUREL A ZERMATT EN SUISSE

#### JOUR 1 : ZERMATT

Rdv à l'auberge de jeunesse de Zermatt à 16h environ.

Check-In - Apéritif

#### JOUR 2 : SCHWARZSEE

Randonnée : Zermatt (1600 m) - Schwarzsee (2587 m)

10 km - 1000 m. de montée.

Téléphérique : Schwarzsee - Zermatt

#### JOUR 3 : ZERMATT - MATTERHORN GLACIER PARADISE

Téléphérique : Zermatt (1600 m) - Matterhorn Glacier Paradise (3883 m)

Télécabine la plus haute des Alpes, pour admirer une plateforme panoramique sur 360 degrés.

Après-midi : Retour à domicile

#### JOUR 3 : ZERMATT - RIFFELALP - RIFFELBERG - GORNERGRAT

Randonnée : Zermatt (1600 m) - Riffelalp (2210 m) - Riffelberg (2582 m) -

Gornergrat (3090 m) - 12,5 km - 1250 m. de montée- Téléphérique

Gornergrat (3100 m) - Zermatt

#### JOUR 5 : ZERMATT - SUNECCA - BLAUHERD

Randonnée : Blauherd (2574 m) - Flue (2616 m) - Blauherd - 5 km - 200 m.

de montée- Funiculaire Blauherd - Zermatt



## RENDEZ-VOUS EN STATION !

L'association S5 organise un voyage culturel à Zermatt dans le canton de Valais, la plus célèbre station de skis !

Arrivée : le dimanche 19 mars 2023 à 15h à l'auberge de jeunesse de Zermatt

Départ : Le mercredi 23 mars 2023 dès 14h.

Nous espérons vous voir nombreux en Valais.





## LE PRIX COMPREND

- Logement 4 nuits dans une auberge de jeunesse de Zermatt, chambre à 4 lits, pension complète, apéritif, remontées mécaniques (téléphérique, funiculaire, train), accompagnateurs

## LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons pendant les repas



**Accompagnateurs :** Thomas Von Dincklage et Pierrot Auger-Micou

**Organisateur :** Pierrot Auger-Micou

**Prix :** Fr. 900.- (tout compris)

**Délai d'inscription :** 20 novembre 2022

**Nombre de participants maximum :** 15 personnes selon l'ordre des premières inscriptions.

**Inscription :** En ligne sur <https://www.weezevent.com/st-moritz2>

*L'association S5 décline toute responsabilité en cas d'accident. Vous devez être assurée personnellement contre les accidents. (Attestation d'assurance exigée)*